



*Procès-verbal*  
*Le jeudi, 2 novembre 2000 - n° 133*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 03.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi n° 144, Loi sur La Financière agricole du Québec, soit maintenant adopté.

---

À 12 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 03.

---

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

M. le Président souligne la présence, dans les tribunes, de M. Michel Auger, journaliste. M. Bouchard, premier ministre, M. Charest, chef de l'opposition officielle, M. Dumont (Rivière-du-Loup) et M. le Président font ensuite une brève intervention.

2 novembre 2000

---

### Dépôts de documents

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000, d'examen des plaintes des Régies régionales et des établissements du réseau de la santé et des services sociaux suivantes :

— Saguenay–Lac-Saint-Jean; (Dépôt n° 1452-20001102)

— Montérégie; (Dépôt n° 1453-20001102)

Le rapport annuel, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

(Dépôt n° 1454-20001102)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le rapport annuel 1999-2000 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec soit déféré à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

### Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le projet de loi n° 140, Loi sur l'assurance parentale;

**2 novembre 2000**

---

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 138, Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 10 novembre 2000, M. Cholette (Hull) s'adressera à Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Les effets négatifs de la réorganisation municipale pour les citoyennes et les citoyens du Québec. »

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Projets de loi du gouvernement**

M. Brassard, leader du gouvernement, propose la motion suivante afin d'entériner une entente intervenue entre les leaders et le député de Rivière-du-Loup :

QUE dès l'adoption de la présente motion, l'Assemblée ajourne le débat sur l'article 8 du feuillet de ce jour sur l'adoption du principe du projet de loi n° 144, Loi sur La Financière agricole du Québec.

QU'il soit permis au ministre des Transports de présenter un projet de loi malgré les articles 53, 54 et 232 du Règlement de l'Assemblée nationale;

QU'il soit permis de procéder à l'ensemble des étapes législatives du projet de loi présenté par le ministre des Transports, et ce, dans la même séance malgré les articles 230, 236 et 237 entre autres;

QUE l'adoption du projet de loi présenté par le ministre des Transports soit terminée à 21 h 30;

**2 novembre 2000**

---

QUE les dispositions du Règlement de l'Assemblée inconciliables avec l'objectif de la motion, soit « l'adoption du projet de loi présenté par le ministre des Transports pour 21 h 30 », ne puissent s'appliquer.

La motion est adoptée.

*Présentation de projets de loi*

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 157 Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

À 15 h 20, l'Assemblée suspend ses travaux pour une période de 30 minutes.

\_\_\_\_\_

À 16 h 01, les travaux reprennent.

*Adoption du principe*

M. Chevrette, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 157, Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 157 est adopté.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi n° 157 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission plénière.

**2 novembre 2000**

---

*Commission plénière*

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 157, Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises.

\_\_\_\_\_

Le projet de loi n° 157 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

\_\_\_\_\_

Le rapport est adopté.

*Adoption*

M. Chevette, ministre des Transports, propose que le projet de loi n° 157, Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises, soit adopté.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 105 en annexe)

Pour: **93** Contre: **0** Abstention: **0**

En conséquence, le projet de loi n° 157 est adopté.

**Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Dupuis (Saint-Laurent) à M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, concernant la sécurité du public lors du Sommet des Amériques;

**2 novembre 2000**

---

- le deuxième, sur une question adressée par M. Pelletier (Chapleau) à M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, au nom de Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant le Centre hospitalier de la Vallée de l'Outaouais;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Normandeau (Bonaventure) à M. Jolivet, ministre des Régions, concernant les politiques de développement économique des régions du Québec.

---

À 22 h 25, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 7 novembre 2000, à 10 heures.

---

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 2 novembre 2000, à 21 h 55, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Bissonnet, vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Barbeau (Vanier), la représentante du premier ministre, de M. Tranchemontagne (Mont-Royal), le représentant du chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 157 Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises.

*Le président*

**2 novembre 2000**

---

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

2 novembre 2000

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Chevrette, ministre des Transports, proposant l'adoption du projet de loi n° 157, Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises :

(Vote n° 105)

POUR - 93

Arseneau	Boulianne	Gendron	Marsan
Barbeau	Brassard	Geoffrion	Ménard
Baril	Brodeur	Gobé	Morin
( <i>Arthabaska</i> )	Brouillet	Harel	Mulcair
Baril	Caron	Jérôme-Forget	Normandeau
( <i>Berthier</i> )	Carrier-Perreault	Jolivet	Paquin
Beauchamp	Chagnon	Julien	Paradis
Beaulne	Charest	Jutras	Paré
Beaumier	( <i>Sherbrooke</i> )	Kelley	Payne
Béchar	Chevrette	Kieffer	Pelletier
Bédard	Cliche	Labbé	( <i>Chapleau</i> )
Bégin	Copeman	Lachance	Poulin
Bélanger	Côté	Lamoureux	Robert
Benoit	( <i>La Peltrie</i> )	Lamquin-Éthier	Rochon
Bergeron	Côté	Laporte	Signori
Bergman	( <i>Dubuc</i> )	Leblanc	Sirros
Bertrand	Cousineau	Leduc	St-André
( <i>Portneuf</i> )	Cusano	Léger	Tranchemontagne
Bertrand	Delisle	Lelièvre	Trudel
( <i>Charlevoix</i> )	Désilets	Lemieux	Vallières
Bissonnet	Després	Léonard	Vermette
Blanchet	Dion	Létourneau	Whissell
Boisclair	Dumont	Loiselle	Williams
Bordeleau	Dupuis	MacMillan	
Bouchard	Fournier	Maltais	
Boucher	Gautrin	Marcoux	